



Département de Saône et Loire
Commune de CRISSEY
1 rue de Saône
71 530 CRISSEY

Arrêté
Permanent



ARRETE DU MAIRE N° 15-077

**Objet : Réglementation de la circulation rue Principale
(parking dédié aux commerces).**

Nous, Maire de la commune de CRISSEY,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,
- Vu l'ensemble de la réglementation constituant le code de la route,
- Considérant que, aux heures d'entrées et de sorties des écoles, les véhicules stationnent sur des emplacements non prévus à cet effet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement face à la pharmacie rue Principale afin de laisser libre l'accès au chemin piétonnier le long de l'Ecole Primaire et le passage à la voie d'accès pompiers de cette même école,

ARRETONS

Article 1er : A compter du 15 octobre 2015 le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits sur la partie zébrée située face à la pharmacie rue Principale, à l'angle du parking dédié aux commerces.

Article 2 : Un panneau de type B6d sera installé au droit de la partie zébrée.

Article 3 : La Gendarmerie de Châtenoy-le-Royal, le Secrétariat de Mairie, le Service Technique Municipal et l'A.S.V.P. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CRISSEY, le 9 octobre 2015.

Eric MERMET,
Maire.

